

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES DE LA REGION GRAND EST ET SON RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

Cette enquête est ouverte du 03 juin 2019 à 9h30 au 04 juillet 2019 à 23h59 pour une durée de 32 jours

Objet de l'enquête : L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers. Elle est organisée conformément aux articles L. 123-1 et R. 123-1 et suivants du Code de l'environnement, et par arrêté en date du 14 mai 2019 pris par le Président du Conseil Régional de la Région Grand Est. Elle se déroulera du 03 juin 2019 à 09h30 au 04 juillet 2019 à 23h59.

Le projet de Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est ainsi que le projet de rapport d'évaluation environnementale, font l'objet d'un avis de l'autorité environnementale rendu le 24 avril 2019. Le dossier d'enquête publique se compose du projet de SRADDET, du projet de rapport d'évaluation environnementale, d'un résumé non technique, de l'avis de l'autorité environnementale ainsi que les autres pièces mentionnées à l'article 3 de l'arrêté précité.

Le Tribunal Administratif de STRASBOURG a désigné :

- en qualité de Président de la Commission d'enquête : Monsieur Robert DAVID
- en qualité de commissaires enquêteurs titulaires : Madame Nadine BIRCK, Monsieur Jacques BORDAT, Monsieur Bernard CARBONNEAUX, Monsieur Claude GRAMMONT, Monsieur Jean-Michel HABLAINVILLE, Monsieur Desiré HEINIMANN, Monsieur Philippe HENNEQUIN, Monsieur Jacques MEHL, Monsieur Michel ROYER, Madame Claude SPECTE.

Consultation et mise à disposition du dossier d'enquête et du registre d'observations :

Le siège de l'enquête est fixé au Siège du Conseil Régional de la Région Grand Est, situé au « 1 place Adrien Zeller - 67070 Strasbourg Cedex », où le dossier d'enquête publique pourra être consulté (ainsi qu'à l'adresse www.registredemat.fr/sraddetgrandest/ et <https://www.grandest.fr/grandesterritoires/>) pendant toute la durée de l'enquête, aux horaires habituels d'ouverture du siège du Conseil Régional.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les personnes intéressées pourront consulter le dossier et consigner leurs observations, avis et propositions relatifs au dossier d'enquête sur un registre d'enquête (à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la Commission d'enquête) qui sera ouvert et mis à leur disposition dans les 14 lieux d'enquête désignés ci-après.

Les observations pourront également être adressées à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête du SRADDET, par courrier à l'adresse suivante : « Siège du Conseil Régional de la Région Grand Est – Direction de la Cohésion des Territoires -1 place Adrien Zeller -BP 91006 -67070 Strasbourg Cedex » ou par voie numérique via : sraddetgrandest@registredemat.fr ou <https://www.registredemat.fr/sraddetgrandest/> (registre dématérialisé) dans les conditions d'envoi fixées à l'article 5 de l'arrêté visé ci-dessus. Les observations par voie numérique seront annexées au registre d'enquête dématérialisé.

Adresses	Dates et horaires de permanence où les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition des personnes	Le dossier et le registre d'enquête publique seront consultables aux jours et horaires suivants
Maison de la Région à Charleville-Mézières (ARDENNES)	Maison de la Région de Charleville-Mézières 10 Parvis de la Gare - Bâtiment B1 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	Lundi 03/06/2019 de 10h00 à 12h00 Samedi 15/06/2019 de 10h00 à 12h00 Jeudi 04/07/2019 de 13h30 à 16h30
Maison de la Région de Troyes (AUBE)	Maison de la Région de Troyes 9 Rue Charbonnet 10000 TROYES	Lundi 03/06/2019 de 09h30 à 11h30 Samedi 15/06/2019 de 10h00 à 12h00 Jeudi 27/06/2019 de 14h00 à 17h00
Hôtel de Région à Châlons-en-Champagne (MARNE)	Hôtel de Région à Châlons-en-Champagne 5 rue de Jéricho- CS70441 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex	Lundi 03/06/2019 de 14h00 à 16h00 Samedi 15/06/2019 de 10h00 à 12h00 Lundi 01/07/2019 de 13h30 à 16h30
Maison de la Région de Chaumont (HAUTE-MARNE)	Maison de la Région de Chaumont 1 Boulevard Gambetta 52000 CHAUMONT	Lundi 03/06/2019 de 09h30 à 11h30 Samedi 22/06/2019 de 10h00 à 12h00 Jeudi 04/07/2019 de 14h00 à 17h00

	Adresses	Dates et horaires de permanence où les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition des personnes	Le dossier et le registre d'enquête publique seront consultables aux jours et horaires suivants
Maison de la Région de Saint-Dizier (HAUTE-MARNE)	Maison de la Région de Saint-Dizier / Bar-le-Duc Espace CAMILLE CLAUDEL 9 avenue de la République 52100 SAINT DIZIER	Lundi 03/06/2019 de 14h00 à 16h00 Samedi 15/06/2019 de 10h00 à 12h00 Jeudi 04/07/2019 de 14h00 à 17h00	du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Maison de la Région de Nancy (MEURTHE-ET-MOSELLE)	Maison de la Région de Nancy 4 rue Piroux 20ème étage -CS 80861 54011 NANCY Cedex	Lundi 03/06/2019 de 17h00 à 19h00 Samedi 29/06/2019 de 10h00 à 12h00 Jeudi 04/07/2019 de 16h00 à 19h00	du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Maison de la Région de Verdun (MEUSE)	Maison de la Région de Verdun 44 Rue du Ru 55100 VERDUN	Mardi 04/06/2019 de 14h30 à 16h30 Samedi 15/06/2019 de 9h30 à 11h30 Mercredi 03/07/2019 de 14h00 à 17h00	du lundi au jeudi 9h00-12h00 et 14h00-17h00 Vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-16h00
Hôtel de Région à Metz (MOSELLE)	Hôtel de Région à Metz 1 Place Gabriel Hocoquard - CS 81004 57036 METZ Cedex 01	Lundi 03/06/2019 de 09h30 à 11h30 Samedi 15/06/2019 de 9h30 à 11h30 Jeudi 04/07/2019 de 14h00 et 17h00	du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Maison de la Région de Thionville (MOSELLE)	Maison de la Région de Thionville 26-34 Rue du Vieux Collège - CS80021 57101 THIONVILLE Cedex	Mercredi 05/06/2019 de 14h00 à 16h00 Samedi 22/06/2019 de 9h30 à 11h30 Jeudi 04/07/2019 de 14h00 à 17h00	du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Siège de la Région à Strasbourg (BAS-RHIN)	Hôtel de Région à Strasbourg 1 place Adrien Zeller 67070 STRASBOURG Cedex	Lundi 03/06/2019 de 14h30 à 16h30 Mercredi 19/06/2019 de 9h30 à 11h30 Samedi 29/06/2019 de 9h00 à 12h00	du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Maison de la Région de Sélestat (BAS-RHIN)	Maison de la Région de Sélestat 1 Avenue de la Liberté 67600 SELESTAT	Mardi 04/06/2019 de 10h00 à 12h00 Samedi 22/06/2019 de 10h00 à 12h00 Lundi 01/07/2019 de 9h00 à 12h00	du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Maison de la Région de Saverne (BAS-RHIN)	Maison de la Région de Saverne 39 rue Saint-Nicolas - CS 50073 67702 SAVERNE Cedex	Samedi 08/06/2019 de 9h30 à 11h30 Vendredi 21/06/2019 de 14h00 à 16h00 Jeudi 04/07/2019 de 14h00 à 17h00	du Lundi au vendredi 9h00 - 11h45 et 14h00 - 17h00
Maison de la Région de Mulhouse (HAUT-RHIN)	Maison de la Région de Mulhouse 4 avenue du général Lederc - CS 81298 68055 MULHOUSE	Mardi 04/06/2019 de 14h00 à 16h00 Samedi 15/06/2019 de 10h00 à 12h00 Lundi 01/07/2019 de 14h00 à 17h00	du Lundi au vendredi 6h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00
Maison de la Région d'Epinal (VOSGES)	Maison de la Région d'Epinal 40 quai des Bons Enfants 88000 EPINAL	Mardi 04/06/2019 de 10h00 à 12h00 Samedi 22/06/2019 de 9h00 à 11h00 Lundi 01/07/2019 de 14h00 à 17h00	du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Les demandes d'information sur le déroulement de l'enquête ou de communication du dossier d'enquête peuvent être adressées à : Monsieur Benoît LEPLOMB, Chef de projet SRADET ou Madame Camille MORIN, chargée de mission SRADET, par voie postale à la « Direction de la cohésion des territoires – Siège du Conseil Régional Grand Est - 1 place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex » ou par voie électronique à : sradet@grandest.fr

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le Président de la Commission d'enquête transmet son rapport et ses conclusions motivées, accompagnés des registres et des pièces annexées, ainsi que de l'exemplaire du dossier déposé au siège de l'enquête, au Président du Conseil Régional de la Région Grand Est (Direction de la cohésion des territoires). Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Strasbourg. Le Président du Conseil Régional de la Région Grand Est adresse, dès réception, copie du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête aux lieux d'enquête précités, au Préfet de Région et aux Préfets des différents Départements de la Région Grand Est pour y être tenue à disposition du public pendant au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Le Conseil Régional publiera également le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête sur son site internet (<https://www.grandest.fr/grandes-territoires/>) et les tiendra à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Grand Est et son rapport environnemental, éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête publique devront être **approuvés par délibération du Conseil Régional de la Région Grand Est** et cette délibération sera publiée au recueil des délibérations du Conseil Régional de la Région Grand Est.

A STRASBOURG, le 14 mai 2019

Le Président du Conseil Régional de la Région Grand Est,

Jean ROTTMER

